

Le 3 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 3 avril 2018, de 20 h 00 à 21 h 10 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

076-2018

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Présentation et adoption des états financiers 2017
- 6.1 Résolution pour réaffecter du surplus affecté
7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
8. Rapport d'organismes
9. Soumission – vidange de la fosse du Complexe municipal
10. Soumission - balayage de rues
11. Soumission – tonte de bords de chemins
12. Soumission – entretien des pelouses été 2018
13. Comité consultatif en urbanisme
- 13.1 Demande de dérogation mineure du Comité de développement de Saint-Denis
- 13.2 Demande de dérogation mineure de M. Daniel Lavoie
- 13.3 Demande de dérogation mineure de M. Réal Lévesque
- 13.4 Nomination au Comité consultatif en urbanisme
14. Demande d'aide financière au député Norbert Morin pour l'amélioration du réseau routier municipal
15. Correspondance
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

077-2018

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 85 713,21 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Présentation et adoption des états financiers 2017

Ce point est reporté jusqu'à l'arrivée du vérificateur externe.

6.1 Résolution pour réaffecter du surplus affecté

Ce point sera discuté suite à l'adoption des états financiers 2017.

7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil qu'une cérémonie aura lieu à la caserne de Saint-Pacôme en présence de tous les pompiers ainsi que les membres de la famille de M. Jérôme Pelletier décédé subitement. Un hommage sera rendu à M. Pelletier par le retrait de son casque de pompier qui sera exposé dans la caserne. Le tout se déroulera au courant du mois de mai.

Un jeune pompier s'est inscrit pour rejoindre l'équipe de la Régie, il s'agit du plus jeune pompier au Québec.

8. Rapport d'organismes

M. Étienne Brodeur informe les membres du conseil que le Comité consultatif en urbanisme a tenu une rencontre au cours de mois de mars. Les recommandations sont à l'ordre du jour de ce soir.

Le Comité de développement de Saint-Denis a tenu son assemblée générale annuelle par laquelle de nouveaux membres se sont joints à l'équipe, dont Mme Manon Bélanger. Le mandat des autres membres qui a été reconduit; Nathalie Desjardins et Sébastien Lavigne. M. Christian a été nommé en remplacement d'un membre sortant. MM. Jean Dallaire et Étienne Brodeur ont été nommés en tant que représentants pour la municipalité.

Il y a eu la présentation d'un projet pour un nouveau dépanneur. 55 personnes étaient présentes et ont pu apporter leurs commentaires et poser leurs questions. M. Patrick Blais du SDRQ qui apporte son expertise dans l'élaboration du projet était également présent.

Le Comité de la Chapelle poursuit son projet d'amélioration, des rideaux ont été fabriqués.

Le Comité est entré en contact avec Promotion Kamouraska afin de planifier le lancement en mai de la programmation 2018. Des commanditaires ont été sollicités afin de contribuer à la préparation d'une pochette.

M. Dallaire, maire informe que la municipalité possède déjà des pochettes qui peuvent être mises à la disposition du Comité.

9. Soumission – vidange de la fosse du Complexe municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en demande de soumission, auprès de deux entrepreneurs pour la vidange de la fosse septique du Complexe municipal pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 tel que stipulé dans le devis;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres le résultat des soumissions reçues est comme suit :

Du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018 :

Campor environnement : 1 253,23 \$ taxes incluses pour une vidange complète.

Camionnage Alain Benoît : 1 204,94 \$ taxes incluses pour une vidange complète.

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019 :

Campor environnement : 1 368,20 \$ taxes incluses pour une vidange complète.

Camionnage Alain Benoît : 1 204,94 \$ taxes incluses pour une vidange complète.

EN CONSÉQUENCE,
079-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le contrat soit octroyé à 9157-0044 Québec inc., Camionnage Alain Benoît pour les montants listés plus haut;
- Cette résolution fait foi de contrat;

- Toutes les conditions énumérées dans l'appel d'offres ***Conditions générales et particulières*** font partie intégrante du présent contrat et doivent être respectées à la lettre, sous peine de bris de contrat.

10. Soumission – balayage de rues

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au balayage des rues du réseau municipal de St-Denis;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé à M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon, une soumission pour ledit balayage des rues concernées;

CONSIDÉRANT le dépôt de ladite soumission au montant de 3641,40 \$ taxes exclues, pour l'exécution des travaux mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,
080-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Ferme Pierre Garon au montant de 3 641,40 \$ plus taxes pour effectuer le balayage des rues de la municipalité de St-Denis pour l'année 2018.

11. Soumission – tonte des bords de chemins

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services pour la tonte des bords de chemins de Ferme Pierre Garon;

CONSIDÉRANT

081-2018

que l'offre reçue de Ferme Pierre Garon est pour un montant de 1 040,40 \$ plus taxes soit un montant de 520,20 \$ plus taxes pour chaque tonte demandée au cours de l'été 2018;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ferme Pierre Garon au montant de 520,20 \$ plus taxes pour chaque tonte des bords de chemins de la municipalité pour l'année 2018.

Que la municipalité demande qu'une première tonte soit faite dans la semaine du 11 juin 2018 et qu'une seconde tonte soit faite dans la semaine du 16 juillet 2018, ce qui n'exclut pas la possibilité de procéder à d'autres moments, s'il y a lieu.

12. Soumission – entretien des pelouses été 2018

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une offre de services de Ferme Pierre Garon pour l'entretien des parcs et terrains municipaux pour l'été 2018 pour un montant total de 4 080 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT

que la soumission concerne l'entretien des pelouses et l'arrosage des fleurs aux divers endroits tels que décrits dans l'annexe D du devis d'appel d'offres pour l'entretien des parcs et terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
082-2018

il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de Ferme Pierre Garon pour la saison 2018 pour un montant de 4 080 \$ plus taxes.

13. Comité consultatif en urbanisme

13.1 Demande de dérogation mineure du Comité de développement de Saint-Denis

Demande de dérogation mineure # D-2018-002 du Comité de développement de Saint-Denis pour un lotissement pour un nouveau dépanneur au 9 route 132 ouest à St-Denis avec une façade inférieure à 50 mètres comme prescrit au règlement.

CONSIDÉRANT

que la demande concerne le règlement de zonage, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT

que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT

que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT

que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT

que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT

que la largeur de la façade demandée est de 19.31 mètres alors que la superficie totale de 3,000 mètres carrés sera respectée;

CONSIDÉRANT

que le projet de dépanneur sera bénéfique pour la communauté de Saint-Denis et le tourisme;

CONSIDÉRANT

que l'acceptation de la demande de dérogation ne cause pas de dommage aux voisins, ne créera pas de précédent pour ce type d'établissement.

Après délibération des membres du CCU : Il est donc proposé par M. Étienne Brodeur et secondé par M. Albert Pelletier de recommander au

conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour une largeur en façade de 19.31 mètres au lieu de 50 mètres.

EN CONSÉQUENCE,

083-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la dérogation mineure # D-2018-002 au Comité de développement de Saint-Denis.

13.2 Demande de dérogation mineure de M. Daniel Lavoie

Demande de dérogation mineure # D-2017-003 de M. Daniel Lavoie au 32 rang Haute-Ville pour un garage qui a été construit trop près de la ligne latérale suite au plan de l'arpenteur définissant la déclaration de droits acquis.

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la marge exigée pour un garage attenant à la résidence est de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que la marge restante est de 43 cm de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation ne cause pas de dommage aux voisins, ne créera pas de précédent pour ce type d'établissement.

Il est recommandé par M. Étienne Brodeur d'autoriser que la distance de ,43 mètres plutôt que 1 mètre pour ce garage attenant soit accordée.

Adopté à l'unanimité.

EN CONSÉQUENCE
084-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la dérogation mineure # D-2017-003 pour une distance de .43 mètres plutôt que 1 mètre pour le garage attenant à la résidence.

13.3 Demande de dérogation mineure de M. Réal Lévesque

M. Dallaire, maire demande à M. Réal Lévesque de se retirer le temps que les membres du conseil prennent position sur cette demande.

Demande de dérogation mineure # D-2018-001 de M. Réal Lévesque afin de régulariser une situation non conforme pour la propriété du 2 route 132 Ouest.

Le bâtiment doit respecter une marge de recul à 2 mètres en cour arrière. Le long de la 132, la marge de recul doit être de 6 mètres pour un bâtiment.

Une demande est faite pour une marge de recul à 0 cm pour le bâtiment secondaire déjà existant.

- CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;
- CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;
- CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT que la marge exigée pour un bâtiment en cour arrière est de deux mètres, mais que la marge avant doit être tout de même respectée pour un lot traversant;
- CONSIDÉRANT que la marge restante est de 0 cm de la ligne arrière;
- CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation ne cause pas de dommage aux voisins, ne créera pas de précédent, car celui-ci est déjà existant avec des droits acquis, mais que c'est seulement l'usage qui change.

Il est proposé par M. Albert Pelletier;

De recommander au conseil d'accorder la dérogation mineure effective lorsque le changement d'usage aura été autorisé par la municipalité par l'émission d'un permis.

Cette recommandation est accompagnée de conditions :

- que le bâtiment ne pourra être agrandi.
- que si l'usage du bâtiment devait être modifié pour un usage principal, il devra respecter la réglementation en vigueur, donc déplacé.
- que si le bâtiment est démoli ou détruit par un sinistre, il pourra être reconstruit en respectant la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE,
085-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la dérogation mineure # D-2018-001 pour une marge de recul à 0 cm pour le bâtiment secondaire déjà existant selon les conditions énumérées plus haut.

6. Présentation et adoption des états financiers 2017

Monsieur Gilles Lebel de la firme Mallette présente le rapport du vérificateur et les états financiers de l'exercice 2017 de la municipalité et donne toutes les informations nécessaires aux questions posées.

086-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter lesdits états financiers tels que présentés et d'autoriser Mme Anne Desjardins, secrétaire-trésorière, à signer les attestations requises.

6.1 Résolution pour réaffecter du surplus affecté

CONSIDÉRANT

qu'un montant de 7 344 \$ a été affecté afin de payer les travaux de modernisation;

CONSIDÉRANT que les travaux entourant la modernisation sont terminés et qu'il n'y a pas eu lieu d'utiliser ce montant réservé;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 930 \$ a été affecté à des fins d'investissement lors de la préparation du budget pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité a terminé son année 2017 avec un surplus et qu'il n'y a pas eu lieu d'utiliser ce montant réservé;

EN CONSÉQUENCE,
087-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de réaffecter un montant de 16 274 qui servira à créer une réserve qui sera utilisée pour payer les travaux pour la rééquilibrage du prochain rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023.

13.4 Nomination au Comité consultatif en urbanisme

CONSIDÉRANT que depuis la nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme le 4 décembre 2017, un membre a dû remettre sa démission suite à son départ de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité s'est retrouvé avec un poste à combler;

CONSIDÉRANT que lorsqu'il est possible, la municipalité souhaite qu'il y ait un représentant pour les différents secteurs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
088-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Madame Ginette Laframboise en tant que membres du Comité consultatif en urbanisme.

14. Demande d'aide financière au député Norbert Morin pour l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie possède un réseau routier long de plusieurs kilomètres;

CONSIDÉRANT que le réseau routier se détériore chaque année à cause du gel et du dégel;

CONSIDÉRANT que la dégradation des rues et des routes secondaires de la municipalité est due à la circulation de véhicules qui font partie du profil économique de Saint-Denis-De La Bouteillerie (véhicules agricoles, véhicules lourds);

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour premier souci le bien-être de ses citoyens et que ce bien-être passe par la qualité des rues et des routes;

CONSIDÉRANT qu'effectuer des travaux de réparations et d'entretien en 2018 devient un investissement obligatoire et de plus en plus onéreux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est une très petite municipalité et que la population a droit aux mêmes services que les grandes municipalités;

CONSIDÉRANT que les secteurs municipaux visés en asphaltage et autres travaux nécessiteront des travaux majeurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité évalue ces travaux à plus de 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

089-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande d'aide financière à M. Norbert Morin, député de Côte-du-Sud. Ladite subvention permettrait à la municipalité d'effectuer une partie importante des travaux mentionnés en Annexe.

15. Correspondance

15.1 MRC de Kamouraska

Adoption du règlement 217-2018 modifiant le RCI-134

Règlement relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en milieu agricole afin de lever son application sur le territoire des municipalités de Kamouraska et de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

15.2 Centre régional de service aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent

Nomination d'un représentant ou d'une représentante municipal (e)

CONSIDÉRANT

que le CRSBP demande à la municipalité de nommer un élu ou une élue comme personne désignée pour représenter le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,
090-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de mander Mme Lynda Lizotte en tant que représentante de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant ou d'une représentante auprès du C.R.S.B.P.

15.3 École secondaire Chanoine-Beaudet

Des remerciements sont adressés à la municipalité pour la commandite reçue pour le gala des mérites 2018.

15.4 URLS- Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent Adhésion 2018-2019

CONSIDÉRANT

la correspondance reçue de l'URLS en date du 22 mars 2018 concernant le renouvellement de l'adhésion;

CONSIDÉRANT

qu'en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services;

091-2018
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,00 \$ pour l'année 2018-2019.

15.5 Maison Chapais

Demande de versement d'une aide financière

CONSIDÉRANT

que lors de la préparation du budget annuelle pour l'année 2018 une demande d'aide financière pour un montant de 5 600 \$ avait été adressée à la municipalité;

CONSIDÉRANT

que M. Théberge, directeur de la Maison Chapais a offert ses services à la municipalité afin de faire la surveillance à la patinoire pendant l'hiver et demande que le montant ainsi accordé soit versé à la Maison Chapais;

CONSIDÉRANT

que le montant pour la surveillance de la patinoire est de 2 358,60 \$;

EN CONSÉQUENCE,
092-2018

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'une aide financière à la Maison Chapais pour un montant total de 7 958,60 \$.

M. Jean Dallaire, maire propose qu'une lettre de remerciements soit acheminée à M. Hubert Théberge afin que la municipalité confirme sa reconnaissance pour son implication lors de la surveillance de la patinoire ainsi que pour l'animation auprès du groupe d'adolescent Swadjecko.

093-2018

Adopté à l'unanimité.

15.6 Mouvement Santé Mentale Québec
Résolution proclamant la Semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

CONSIDÉRANT que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

PAR CONSÉQUENT,
094-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

15.7 MRC de la Matapédia
Appui à la MRC de Matapédia sur une demande au DGEQ pour la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture

ATTENDU que la MRC de Kamouraska procède à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

ATTENDU que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections municipales locales et celle de la MRC;

ATTENDU la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

ATTENDU que les activités de formation offertes actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

ATTENDU la nécessité pour les présidents d'élection locaux et des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en œuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

ATTENDU
EN CONSÉQUENCE,
095-2018

la demande d'appui de la MRC de la Matapédia;

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie la MRC de la Matapédia et demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

Que le conseil municipal demande que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

Que le conseil municipal transmette une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, aux MRC visées par l'élection du préfet élu par suffrage universel et aux municipalités locales du territoire de la MRC de Kamouraska.

15.8 SADC – Renouvellement 2018-2019 du membership

CONSIDÉRANT

l'offre de renouvellement proposé dans la correspondance en date du 22 mars 2018;

CONSIDÉRANT

que grâce entre autres au membership, l'organisme a pu, depuis plus de trente ans, accompagner près de 800 clients tant par ses services techniques que par ses services financiers en vue de supporter le démarrage, la relève, la consolidation et l'expansion d'entreprises sur le territoire;

096-2018
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion pour l'année 2018-2019 à la SADC (Société d'aide au Développement de la Collectivité du Kamouraska) et autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la cotisation au montant de 30,00 \$;

le représentant de la municipalité auprès de la SADC pour l'année 2018-2019 sera M. Réal Lévesque.

16. Autres sujets

M. Étienne Brodeur demande que la municipalité développe un moyen pour rejoindre les payeurs de taxes soit par l'obtention de leur adresse courriel afin de les informer des développements au niveau du Comité de développement et du Comité de la Chapelle.

17. Période de questions

Monsieur Hervé Bérubé demande qu'un avis soit envoyé aux entrepreneurs qui utilisent les rues de la municipalité avec leur machinerie lourde afin que ces derniers utilisent les moyens nécessaires afin de ne pas abîmer l'asphalte.

18. Clôture et levée de la séance

097-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 10.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauce

LISTE DES COMPTES À PAYER

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA	50,00 \$
AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	143,40 \$
ATELIERS MON CHOIX	20,70 \$
BASE 132	573,73 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	154,34 \$
CNESST	65,01 \$
COMITÉ DE LA CHAPELLE	400,00 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP	459,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	539,10 \$
EAU LIMPIDE INC	20,00 \$
FABRIQUE SAINT-DENIS	172,77 \$
FERME ASTRE-LAIT S.E.N.C.	12,65 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC	127,37 \$
GROUPE DYNACO BMR	26,40 \$
INFORMATIQUE IDC	20,13 \$
LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	86,23 \$
MRC DE KAMOURASKA	42 823,34 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 780,50 \$
SUZANNE DUBÉ	71,46 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 858,38 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 200,18 \$
WSP	2 127,04 \$
	SOUS-TOTAL 72 415,77 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS 2018

SALAIRES (MARS 2018)	5 703,31 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2018)	2 450,37 \$
CONCIERGERIE	1 060,00 \$
GREAT WEST	860,88 \$
VIDÉOTRON	147,35 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 980,08 \$
FRAIS BANCAIRE	95,45 \$

SOUS-TOTAL 13 297,44 \$

GRAND-
TOTAL 85 713,21 \$

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2018 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 avril 2018

Annexe

Résolution

078-2018